

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL404

présenté par

Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib, M. Saulignac et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 38

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« *b* bis) Le 14° est supprimé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de supprimer les mesures concernant les violences commises au sein du couple. Il s'agit d'un amendement venant en appui de l'exclusion desdites violences de la composition pénale.